

Qu'est-ce qu'un plan climat?

Un document de planification pour agir face aux changements climatiques et leurs effets.



Plan pour protéger

- nos infrastructures
- notre économie
- notre population
- notre environnement
- nos services municipaux

Pourquoi?

Nous vivons des défis liés à des conditions météorologiques changeantes. Il est donc essentiel de les anticiper afin de limiter leurs impacts sur notre qualité de vie, nos infrastructures et nos ressources.

Les étapes

1

Comprendre les changements climatiques et leurs répercussions locales

2

Analyser nos émissions et notre potentiel de réduction

3

Mettre en place des actions pour réduire les effets des changements climatiques

4

Mobiliser le milieu autour d'une vision commune et former nos équipes à réagir

Gouvernement du Québec



MRC



Municipalités



Population

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

- Subventionnent la démarche et le passage à l'action des municipalités
- Fixent les exigences et les délais des plans climat

Le programme financier
Accélérer la transition climatique locale, soutenu par le gouvernement du Québec, nous offre l'occasion d'agir selon nos réalités locales.

- Coordonne la démarche
- Analyse les impacts
- Planifie les actions
- Mobilise
- Informe

Toutes les MRC du Québec devront adopter un plan climat d'ici 2027.

- Mettent en place des actions pour minimiser les impacts et les intégrer à la planification locale
- Agissent à titre d'exemplarité municipale
- Informent

- Partage ses idées et leur réalité
- Contribue à la réduction des GES et aux actions d'adaptation